



CAHIER CONSEIL PLANETE-MEDIA LE REFERENCEMENT SOUS GOOGLE

A) PREAMBULE :

Le référencement c'est l'un des points désormais prépondérant dans l'étude de la réalisation de votre site Internet. Vous en avez entendu parler ou vous utilisez déjà des moteurs de recherche et vous souhaiteriez que votre site arrive dans les premières positions dans les classements.

Afin de briser le mythe et d'éclaircir une bonne fois pour toute cette notion de référencement nous vous proposons gratuitement le présent cahier conseil qui explique clairement le fonctionnement de Google, le moteur de recherche actuellement le plus utilisé dans le monde.

Ces explications seront formulées sous la forme des questions que vous vous posez le plus souvent, questions auxquelles nous apporterons des réponses appuyées et étayées par les préconisations mêmes de Google et après en avoir étudié avec un soin tout particulier les rouages. Nous nous baserons sur la notion de « référencement naturel », autrement dit la faculté que votre site aura d'être bien classé sous Google de façon naturelle et sans options payantes auprès du moteur de recherche (publicité *Google AdWords*, ect...).

B) LE REFERENCEMENT, C'EST QUOI ?

Le référencement d'un site Internet auprès des moteurs de recherches c'est la faculté de le rendre accessible et visible auprès des utilisateurs desdits moteurs lorsqu'ils les interrogent sur une thématique en rapport avec celle abordée par votre site.

C) EST-IL NORMAL DE PAYER POUR ÊTRE REFERENCE ?

La notion de « référencement » est bien trop vague pour pouvoir à elle seule permettre d'envisager une prestation chiffrée à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un cahier des charges précis et sérieux. En effet, le terme « référencement » à lui seul ne veut strictement rien dire et nous parlerons plus volontiers d'« optimisation du site en vue de son référencement », de « déclaration du site auprès des moteurs de recherche » et d'« accompagnement dans votre stratégie de référencement ». Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?

1) L'optimisation du site en vue de son référencement :

Une prestation que nous nous refusons de facturer à nos clients pour l'acquisition d'un nouveau site puisqu'elle consiste en l'Art de développer le projet de telle façon à ce qu'il puisse être lu par les moteurs de recherches. Ne pas intégrer cette notion dans le développement même du site reviendrait à être de bien piètres développeurs !



Il serait en effet tout aussi fastidieux de concevoir un site de telle façon qu'il ne puisse être lu par les moteurs de recherche que d'intégrer cette notion dès sa conception...

Il ne s'agit ni d'un secret industriel ni d'une potion magique : Il s'agit simplement de bien connaître Google (un minimum pour un développeur web digne de ce nom) et son mode de fonctionnement, un mode de fonctionnement qui n'appartient qu'à Google lui-même et dont les préceptes sont librement consultables sur le site du célèbre moteur !

Parmi ces préceptes on notera notamment les règles suivantes :

- Le site doit être lisible par Google : Le moteur de recherche enverra régulièrement un robot (un programme informatique) lire le contenu de votre site Internet pour déterminer son classement et à quelles thématiques il semble répondre. Ce robot ne pourra lire que les parties texte de votre site et sera parfaitement incapable d'interpréter la signification d'une image. Ainsi, tout texte présent sous forme d'une image (jpg, gif, ect...) ne sera pas lu : Seuls le titre et la description de l'image seront retenus par le moteur. Adieu donc les textes complets réalisés sous Photoshop avec la dernière police stylisée à la mode !

Aidons Google à s'y retrouver dans votre site !

- Pour lui permettre de parcourir et pouvoir lire les différentes pages de votre site sans en rater une miette il va tout d'abord falloir faciliter la tâche à Google ! A chaque fois que le robot du moteur trouvera un lien vers une autre page il le suivra naturellement pour en lire le contenu. Seulement certains liens peuvent ne pas être clairement visibles, dans les menus animés sous flash© par exemple. Pour cela on intégrera un « plan du site », une arborescence complète de celui-ci que Google pourra suivre très simplement sans omettre une seule de vos pages dans sa visite. Encore une fois, cette préconisation devrait faire partie intégrante de tout site qui se respecte et ne pas être une prestation supplémentaire et souvent très lourdement facturée...

Le contenu de votre site a un rôle clef : A vous de jouer !

- Maintenant que vous savez que Google va lire l'intégralité de votre site Internet (s'il est bien construit) alors vous avez certainement compris l'importance du contenu même de vos pages ! Un prestataire sérieux vous accompagnera dans la démarche rédactionnelle en vous donnant quelques astuces mais vous restez le mieux placé pour connaître les termes et mots qui vous caractérisent et que vos clients et prospects sont susceptibles d'utiliser pour tenter de trouver vos produits sur Internet. Il vous appartiendra donc de veiller à la qualité de la rédaction de vos pages pour ne rien omettre de ce qui caractérise votre activité.
- Se croire « bien référencé » parce que l'on sort en première position lorsque l'on tape le nom de son entreprise est parfaitement illusoire ! Rares sont en effet les internautes qui entreront le nom de votre entreprise dans leur requête sur Google, ils entreront plutôt un type de produit, un secteur d'activité recherché. Seuls ceux



qui vous connaissent déjà entreront votre nom et disposer d'un site Internet à destination unique de ceux qui vous connaissent déjà n'est il pas une forme de gâchis ?

2) La déclaration du site auprès des moteurs de recherche.

La déclaration d'un site Internet auprès de moteurs de recherche consiste à informer ces derniers de son existence afin qu'ils puissent en lire le contenu en vue de son référencement au sein de leurs pages. Encore une fois chez Planète-Média nous nous refusons de facturer nos clients pour une opération qui, osons l'avouer, ne prend que peu de temps ! Les prestataires disposent en effet généralement d'outils automatisés permettant une déclaration en masse auprès de centaines de moteurs (Google, Yahoo, Altavista, Metacrawler, ect...). Faire payer cette prestation nous apparaît, encore une fois, particulièrement abusif.

3) L'accompagnement dans la stratégie de référencement.

Sous cette phrase très pompeuse à côté de laquelle nous aurions pu également faire figurer un montant exorbitant se cachent en fait les astuces à mettre en place pour faciliter le bon référencement de votre site. Parmi ces astuces nous avons déjà évoqué l'importance du contenu de votre site mais vous expliquerons également l'importance d'échanger des liens avec des partenaires de qualité (voir plus bas). Cet accompagnement c'est tout simplement vous guider et vous conseiller pour que votre site ai toutes ces chances d'être bien placé sous Google. Encore une fois, nos clients ne payent pas pour cette accompagnement : Le conseil fait partie intégrante de nos prestations !

D) UN PRESTATAIRE ME PROMET D' ETRE EN PREMIERE POSITION SOUS GOOGLE DANS MOINS D'UN MOIS ! EST-CE POSSIBLE ?

Un seul conseil faites le lui écrire et réclamez des pénalités s'il ne tient pas sa parole : Vous avez de fortes chances de récupérer un peu de sous ! (Voir plus bas les recommandations de Google à ce sujet).

Plus sérieusement, il est totalement et définitivement impossible de garantir une « première position » dans le cadre d'un référencement naturel et en ces termes tout simplement parce que cette notion de « première position » ne veut absolument rien dire ! Premier comment ? Avec quels mots clefs ? Quels critères de recherche ? Effectivement, il y a de fortes probabilités pour que votre site sorte premier quand on tape le nom de votre entreprise mais encore une fois, croyez vous vraiment que c'est de cette façon que vous toucherez une nouvelle clientèle ? Evidemment non...

Le classement de votre site étant sous la seule autorité de Google qui décidera de son propre chef et selon ses propres critères de lui affecter une position, un tiers ne peut, et même s'il a tout mis en œuvre dans ce sens, garantir une première position de votre site. Au mieux, opter pour une formule publicitaire comme AdWords chez Google



facilitera évidemment le classement de votre site mais nous sortons alors de la simple notion de référencement pour parler davantage de « publicité ». On parlera alors d'action publicitaire et non plus spécifiquement de référencement.

Google ne vend pas les premières positions dans ses résultats de recherche, mais certains moteurs de recherche mélangent des résultats de recherche "au coût par clic" ou les inclusions payantes aux résultats de recherche standard. Certains SEO (prestataires) vous garantiront un classement plus favorable dans les moteurs de recherche, sans préciser qu'ils parlaient en fait de la section publicitaire du moteur et non des résultats de recherche. Un petit nombre d'entre eux vont jusqu'à modifier en temps réel le prix de leur offre pour vous faire croire qu'ils contrôlent les autres moteurs de recherche et qu'ils peuvent insérer votre site à la position de leur choix. Ce type d'escroquerie est impossible avec Google, car nos résultats publicitaires (payants) sont clairement identifiés et séparés des résultats de recherche (gratuits). Avant de confier le moindre budget à un SEO, demandez-lui de définir la ventilation de ce dernier entre les "inclusions permanentes" et les "publicités temporaires".

Source : Google

Imaginons maintenant que votre entreprise s'appelle « Vidéo Avenir » et que vous vendiez uniquement des téléviseurs. Vous vous trouvez déjà sur un secteur d'activité ultra concurrentiel et il est fort à parier que d'autres vous auront déjà précédé dans la mise en ligne d'un site Internet afférant à cette activité. Il n'y a donc, de prime abord, aucune raison pour que vous leur preniez des places acquises depuis des années d'un seul coup de baguette magique. Par ailleurs, envisageons maintenant que ces concurrents vendent non seulement des téléviseurs mais aussi de la connectique, de la Hi-Fi, des DVD, ect... Ils multiplient leurs chances d'être vus sous les moteurs de recherche car de nombreux critères peuvent mener à eux. Ainsi, en recherchant un câble peritel je peux découvrir leur site et pourquoi pas, un jour, leur acheter... Un téléviseur ! Vous l'avez compris : En plus du contenu des pages propres à votre activité c'est votre activité même, c'est-à-dire la largeur du contenu que vous proposez, qui peut vous aider à être bien référencé !

Imaginons maintenant que vous soyez l'un des trois derniers fondeurs de cloches en France et que votre entreprise se nomme « Artibell ». Il est fort à parier que sur les requêtes « fondeur cloche artisanal » ou « fabrication de cloches », ect... vous sortiez rapidement parmi les premiers résultats de Google. Cette fois c'est la rareté de l'offre, son aspect typique et dénué d'une forte concurrence qui vous permettront de vous placer rapidement en tête de liste.

Maintenant, reprenons nos deux entreprises « Vidéo Avenir » et « Actibell » et imaginons qu'un internaute qui connaisse leur nom et leur notoriété cherche à en voir le site. Il va tout naturellement entrer comme critères de recherche « Vidéo Avenir » pour la première et aura de fortes chances de tomber sur plusieurs millions de résultats menant vers des sites proposant des articles sur la vidéo en général, ses évolutions, ect... plutôt que sur le site de l'enseigne concernée ! A l'inverse, il y a peu de chances qu'en entrant « Actibell » comme critère de recherche l'on ait des résultats menant ailleurs que vers la société... Actibell ! Vous le voyez, même le nom de votre entreprise peut avoir une influence sur le classement de son site !



Méfiez-vous des SEO (prestataires) qui garantissent le classement de votre site, annoncent "une relation privilégiée" avec Google ou prétendent disposer d'un système de demande d'indexation prioritaire auprès de Google. Google n'indexe aucun site en priorité. Pour proposer un site directement à Google, la seule solution consiste à remplir le formulaire [Ajouter une URL](#) ou à utiliser le programme [Google Sitemaps](#). Vous pouvez effectuer ces opérations vous-même et il ne vous en coûtera que quelques secondes de votre temps.

Source : Google

E) MON PRODUIT EST SUR UN SECTEUR TRES CONCURRENTIEL. CELA SIGNIFIE T'IL QUE MON SITE NE SERA JAMAIS BIEN CLASSE ?

Heureusement non ! Et c'est là que nous allons évoquer la notion de « Pagerank », une notion propre à Google et qui consiste à l'attribution d'une note de « pertinence » à votre site.

Votre site est tout neuf, il est superbe, pratique, son contenu est riche et varié et il a été conçu selon les règles de l'Art. Votre prestataire n'a bien sûr pas omis de le déclarer auprès des moteurs de recherche pour en annoncer l'existence mais voilà : Il est à la queue des résultats de Google car vos principaux rivaux ont déjà une place enviable, bien loin devant vous !

C'est tout simplement parce que leur « Pagerank » (leur note attribuée par Google) est supérieure à la votre.

Evidemment, vous êtes tout jeune sur « la toile » et votre note est encore à zéro. Cela est parfaitement normal ! Il faut tout d'abord laisser travailler les robots de Google pour qu'ils puissent enregistrer et assimiler le contenu de votre site. Ensuite il va vous falloir trouver des référents de qualité c'est-à-dire que des sites disposant déjà d'un Pagerank élevé et traitant d'un sujet annexe au votre proposent un lien vers votre site. Google partira du principe que si un site « de confiance » puisque disposant d'une bonne note met un lien vers votre site c'est que le votre mérite aussi sa confiance : Votre note ne pourra qu'en bénéficier ! C'est là tout le principe de base de la formule imaginée par Larry Page et Sergey Brin, les co-fondateurs de Google.

De cette façon, il sera toujours plus profitable de d'avoir des liens sur 3 sites bien notés que d'en avoir sur 30 sites avec une note à zéro ! Si vous gérez un salon de toilettage pour chiens, par exemple, des échanges de liens avec des distributeurs de produits canins, des éleveurs, des forums ayant eux même un bon PageRank ne pourra que vous être profitable.

Si vous souhaitez voir le Pagerank des sites que vous visitez, celui de vos partenaires potentiels tout comme le votre, vous devez installer la barre d'outils de Google disponible à l'adresse <http://www.google.fr/intl/fr/options/>. Cliquez sur « Paramètres » et choisissez l'onglet « En savoir plus ». Dans la ligne « Autres boutons » cochez « PageRank et Infos page ». Une jauge apparaîtra alors dans votre barre d'outils google, en la survolant vous verrez la note du site concerné. Un site disposant d'une note à partir de 3/10 peut déjà être considéré comme étant très bien classé !



F) UN PRESTATAIRE VEUT ME VENDRE SA « METHODE » POUR ETRE MIEUX REFERENCE. EST-CE UNE OFFRE SERIEUSE ?

Certaines entreprises proposent de l'optimisation de site. Généralement sérieuses, elles s'adressent essentiellement à ceux qui disposent déjà d'un site Internet mais dont la conception originelle ne favorise pas le référencement. Le travail de ces prestataires consistera à reprendre les pages de votre site et à ajouter les éléments permettant à votre site d'être mieux vu par les robots des moteurs de recherche. Cette prestation demande souvent beaucoup de travail et il est tout à fait légitime qu'elle soit rémunérée.

Cependant certains concepteurs de sites Internet ou « référenceurs » peu scrupuleux proposent leur « formule miracle » à des prix souvent prohibitifs sans pour autant vous expliquer le fond de leur technique généralement basée sur des pseudo astuces très largement condamnées par Google. Le danger dans l'emploi de ces techniques (comme par exemple insérer des mots clés cachés dans les pages du site en utilisant une couleur de polices de caractères identique à celle du fond de page) est que Google, s'il en découvre l'existence, pourra purement et simplement renvoyer votre site en queue de résultats !

Si un point n'est pas clair, n'hésitez pas à demander des explications. Si un SEO (prestataire) crée un contenu trompeur ou ambigu en votre nom (page satellite ou domaine "temporaire", par exemple), votre site peut être retiré définitivement de l'index Google. Par ailleurs, vous pourrez être tenu responsable des actions des sociétés dont vous utilisez les services. Nous vous conseillons par conséquent de vous assurer du type "d'aide" que ces sociétés envisagent de vous proposer.

Source : Google

B) CONCLUSION :

Depuis sa création en 2003 Planète-Média met un point d'honneur à apporter le meilleur de son savoir faire à ses clients.

Si nombre de prestataires sont d'une qualité incontestable le « créneau » des nouvelles technologies de la communication attire aussi des personnes moins scrupuleuses qui n'hésiteront pas à abuser d'un vocable « pseudo technique » pour vendre à prix d'or... de l'illusion ! D'autres, à la notoriété plus assise, profiteront cependant de la méconnaissance des rouages du référencement pour facturer à leurs clients ce que d'autres intégreront naturellement dans le projet.

Vous l'avez sans doute compris, nous dénonçons sans aucun ménagement la facturation de prestations qui pour nous font partie intégrante du développement d'un site Internet de qualité et de l'accompagnement du client dans cette démarche. C'est pourquoi nous avons réalisé ce cahier conseil clair et parfaitement transparent, souhaitant qu'il puisse vous aider dans vos démarches et votre réflexion.